

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013.

Le maire,

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières
Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI,
Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER,
Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND,
M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2012
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes du
Bassin de Pompey doit transmettre à chaque commune un rapport annuel d'activité qui doit être
présenté au conseil municipal.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2012 de la Communauté de Communes du
Bassin de Pompey.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

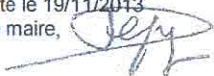
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013.

Le maire,



L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières
Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI,
Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER,
Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND,
M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CLASSEMENT RUE TERRASSE DES NARVANNES
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Dans le cadre de la rétrocession de la voirie des Terrasses des Narvannes, le maire ayant signé l'acte notarié le
29 octobre 2012, il y a lieu de décider du classement de cette rue dans le domaine public communal,

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de classer la rue Terrasse des Narvannes, cadastrée section E n° 687, 698 et 734 lieudit « Les
Sausstottes » d'une longueur de 198 m linéaire, dans le domaine public communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DEJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013

Le maire,

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières
Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI,
Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER,
Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND,
M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

VENTE PAR LA COMMUNE AU PROFIT DE M. et Mme CLAVEY et M. PINTO

La commune a été sollicitée par M. et Mme CLAVEY, demeurant 29 Rue des Carrosses et
M. PINTO, demeurant 27 Rue des Carrosses, afin d'acquérir les terrains communaux
cadastrés section D numéros 245 – 246 – 248 et 250 jouxtant leurs propriétés.

Les terrains cadastrés D 245 – 246 longeant les 2 propriétés ont été divisés conformément au
document d'arpentage dressé par M. François DIDIER, Géomètre-Expert à Nancy et ont été
mutés sous les numéros 1338 – 1339 – 1340 – 1341.

Ces parcelles n'ayant plus d'utilité publique pour la commune, il convient de délibérer afin
d'autoriser cette vente.

Vu le rapport soumis à son examen,
Vu l'avis du service des domaines en date du 29 octobre 2012,
Vu le document modificatif parcellaire cadastral,
Vu le plan de division,
Vu le projet d'acte de vente,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de vendre à M. et Mme CLAVEY, les parcelles cadastrées section D numéros 248
(120 m²) – 250 (50 m²) – 1338 (46 m²) – 1341 (37 m²) représentant une superficie totale de
253 m², au prix de 2827 €.

- Décide de vendre à M. PINTO Luis, les parcelles cadastrées section D numéros 1339 (139
m²) et 1340 (113 m²) représentant une superficie totale de 252 m², au prix de 2268 €.

Les acquéreurs auront à leur charge les frais de géomètre et de notaire.

- Décide que le notaire chargé de la vente est Maître Isabelle PIERSON, notaire à POMPEY (54340), 20 rue des Jardins Fleuris, BP 67,

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour régulariser l'acte de vente au nom de la commune,

La commune agit ainsi dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé et destine les fonds à être réinvestis dans une mission de service public.

Délibération adoptée par 23 voix pour, 4 abstentions (M. MACHADO, M. RAPPENNE, M. FLAMAND, M. DELOULE).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013.
Le maire,



L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres
Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI,
Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER,
Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND,
M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAUTAIRE SCOLAIRE DU SECTEUR DE NANCY**

Il convient de remplacer Monsieur VALLE en tant que délégué suppléant au sein du SIS du secteur de
NANCY.

Est candidate : Mme Dominique LIZER-KEMPF

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Mme LIZER-KEMPF a obtenu 21 voix pour.

Est élue déléguée suppléante au sein du SIS du secteur de NANCY : Mme Dominique LIZER-KEMPF.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire
Jean-Luc DEJY

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013.
Le maire,



L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRITO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEZ à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**ELECTION D'UN REPRESENTANT
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

Il convient de désigner le remplaçant de Monsieur VALLE en tant que membre du Conseil de la Communauté de communes du bassin de Pompey.

Le conseil municipal doit procéder au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages.

Sont candidats : Madame Dominique LIZER-KEMPF et Monsieur Claude RAPPENNE

Nombre de bulletins : 27

Blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu : Mme Dominique LIZER-KEMPF 18 voix pour et M. Claude RAPPENNE 8 voix pour.

Est élue déléguée à la Communauté de communes du bassin de Pompey : Madame Dominique LIZER-KEMPF.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DEJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 29/11/2013.
Le maire

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières
Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire**.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI,
Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER,
Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND,
M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEZ à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Convention de mise à disposition d'un agent administratif de la commune
auprès du CCAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux
collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Monsieur le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec le Centre Communal
d'Action Sociale (Établissement d'accueil), une convention de mise à disposition d'un adjoint
administratif de 2ème classe de la commune de Bouxières-aux-Dames (collectivité d'origine).

Cette convention précise, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à
disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des
fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation
de leurs activités ».

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- approuve la mise à disposition d'un agent administratif de la commune auprès du Centre Communal
d'Action Sociale,
- autorise le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY

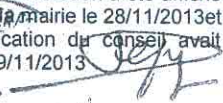


Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013.
Le maire, 

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres
Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Jean-Luc DÉJY, maire**.

Étaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI,
Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRieto, M. SCHLAUDER,
Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND,
M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEs à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CREATION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité
ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au
fonctionnement des services.

Compte tenu de la mise à disposition d'un agent de la commune auprès du Centre Social
d'Action Communal, il convient de renforcer les effectifs de cette dernière.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'employé administratif à temps non complet (durée hebdomadaire
de service : 28 /35ème) pour exercer les diverses tâches administratives afférentes à une
commune et organiser le fonctionnement du CCAS (par le biais d'une convention de mise à
disposition) et ce, à compter du 1er janvier 2014.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière
administrative, au grade d'adjoint administratif territorial de 2ème classe.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- autorise la création de poste d'agent administratif territorial de 2ème classe.
- accepte de modifier ainsi le tableau des effectifs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières
Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI,
Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRITO, M. SCHLAUDER,
Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND,
M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVE à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CREATION DE 6 EMPLOIS D'ADJOINTS D'ANIMATION OCCASIONNELS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83 – 634 du 13 juillet 1983 modifiée,

Vu la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 88 – 145 du 15 février 1988 modifié,

Considérant que le fonctionnement de l'accueil périscolaire multi - sites implique le recrutement de 6
adjoints d'animation occasionnels pour assurer l'encadrement et l'animation des divers temps
d'accueil périscolaire,

Il est proposé au conseil municipal de créer 6 emplois d'adjoints d'animation 2^{ème} classe occasionnels
selon le modèle joint en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à créer les 6 emplois d'adjoints d'animation 2^{ème} classe occasionnels susvisés,

AUTORISE le maire à signer les 6 contrats de travail correspondants.

Délibération adoptée par 26 voix pour, une abstention (M. FLAMAND).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DEJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 26/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DÉJY, maire**.

Étaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONVENTION POUR L'ENCADREMENT DU RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES

Vu la réglementation en vigueur,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 juin 2007 instituant la mission de recyclage agricole des déchets dans le département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la convention-cadre régionale portant sur le fonctionnement des Organismes Indépendants du Producteur de Matières Résiduelles ou Minérales,

Il est proposé au Conseil Municipal, par le biais de la convention ci-jointe, de confier à la Chambre d'agriculture la mission d'encadrement de la filière de recyclage agricole de nos boues.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions techniques et financières de cette intervention

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Adopte la convention jointe en annexe,
- autorise le maire à signer la présente convention.

Délibération adoptée par 26 voix pour, une abstention (M. FLAMAND).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013.



L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire**.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CREATION DE PLACES DE PARKING

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Dans le cadre du projet de création d'une crèche dans les locaux de l'ancienne école FRANCHI, il revient à la commune de créer des places de parking à destination des usagers.

À ce titre, il convient de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

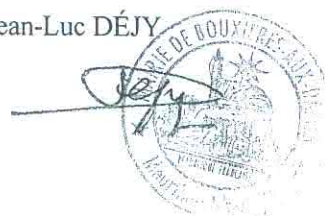
- **SOLLICITE** du Ministère de l'Intérieur l'octroi d'une réserve parlementaire d'un montant maximum,
- **PRÉCISE** qu'un dossier de demande de réserve parlementaire sera déposé à Madame KHIROUNI, députée de Meurthe-et-Moselle (1^{ère} circonscription),
- **S'ENGAGE** à maintenir en bon état de fonctionnement les biens ainsi subventionnés,
- **S'ENGAGE** à ne réaliser les travaux qu'après l'autorisation du Ministère de l'Intérieur,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2014.

Délibération adoptée par 25 voix pour, une voix contre (M. MACHADO) et une abstention (M. FLAMAND).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil a été faite le 19/11/2013.

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CREATION D'UN ARROSAGE AUTOMATIQUE POUR LE TERRAIN DE FOOT
DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Actuellement, le terrain d'honneur est régulièrement arrosé par un système de canon à eau, alimenté par de l'eau potable. Cette consommation d'eau potable est non négligeable. Il serait plus intéressant d'utiliser l'eau claire parasite qui se jette dans le réseau d'assainissement. De plus, un lavoir (lavoir des Pâquis) se trouve à proximité du terrain de foot avec un débit moyen de 2000 litres par heure.

En collectant dans une cuve ces deux arrivées d'eau, additionné par un système d'arrosage intégré au terrain de foot pour mieux maîtriser l'arrosage, l'investissement de la collectivité sera rapidement amorti.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** du Ministère de l'Intérieur l'octroi d'une réserve parlementaire d'un montant maximum,
- **PRÉCISE** qu'un dossier de demande de réserve parlementaire sera déposé à Monsieur NACHBAR, sénateur,
- **S'ENGAGE** à maintenir en bon état de fonctionnement les biens ainsi subventionnés,
- **S'ENGAGE** à ne réaliser les travaux qu'après l'autorisation du Ministère de l'Intérieur,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire**.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEs à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/11/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 19/11/2013.



SONDAGES DES PEINTURES MURALES DE L'EGLISE SAINT-MARTIN
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

La réfection des peintures murales (Xvème siècle) de l'église Saint-Martin nécessite au préalable une inscription au titre des monuments historiques, ce qui permettra en outre d'optimiser les financements pour cette opération.

L'inscription au titre des monuments historiques est conditionnée par la réalisation de sondages de ces peintures.

La Commune a consulté plusieurs entreprises compétentes en la matière et a retenu l'entreprise "Dominique LUQUET SARL" pour un montant HT de 2 712 €.

Afin de financer cette campagne de sondages, il convient de solliciter une subvention auprès du ministère de la Culture (DRAC).

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- s'engage à réaliser les travaux de sondages conformément au devis dont le montant s'élève à 2 712 € HT,
- sollicite une subvention du Ministère de la Culture,
- autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention,

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/11/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 19/11/2013.

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DÉJY, maire**.

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

GARANTIES D'EMPRUNT A EST HABITAT CONSTRUCTION
CONVENTION APPLICABLE EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE

La commune a garanti, pour la construction de 30 logements rue Alsace-Lorraine (projet "ancienne école Franchi"), 4 emprunts passés par Est Habitat Construction.

Il convient de signer la convention jointe en annexe qui définit les obligations d'Est Habitat Construction en cas de mise en œuvre des garanties d'emprunt.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération adoptée par 26 voix pour, 1 contre (M. MACHADO).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013.

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS RUE ALSACE LORRAINE
Prêt avec préfinancement
Révisable livret A
GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT – Prêt PLAI Foncier

Vu la demande formulée par la société EST HABITAT CONSTRUCTION (EHC) dont le siège social est situé 59, rue Pierre Sémard à 54000 NANCY, et tendant à obtenir la garantie partielle d'un emprunt pour financer la construction de 30 logements rue Alsace Lorraine,

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : L'assemblée délibérante de la ville de BOUXIERES AUX DAMES accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 248 963 euros souscrit par EST HABITAT CONSTRUCTION auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLAI foncier est destiné à financer une opération de 30 logements « Franchi » rue Alsace Lorraine à BOUXIERES AUX DAMES.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- | | |
|--|---|
| - Montant du prêt : | 248 963 euros |
| - Durée de la période d'amortissement : | 50 ans |
| - Durée de la période de préfinancement : | 24 mois |
| - Périodicité des échéances : | annuelles |
| - Index : | livret A |
| - Taux d'intérêt actuariel annuel : | taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb |
| - Taux annuel de progressivité : | 0,00% (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A) |
| - Révisabilité des taux d'intérêt et de que le | en fonction de la variation du taux du Livret A sans |

progressivité à chaque échéance : taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0
%
- Amortissement : naturel

ARTICLE 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 50 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par EST HABITAT CONSTRUCTION au titre de l'emprunt dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessus, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à EST HABITAT CONSTRUCTION pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le conseil autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Délibération adoptée par 26 voix pour, 1 contre (M. MACHADO).
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013.

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire**.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS RUE ALSACE LORRAINE
Prêt avec préfinancement
Révisable livret A
GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT – Prêt PLAI Travaux

Vu la demande formulée par la société EST HABITAT CONSTRUCTION (EHC) dont le siège social est situé 59, rue Pierre Sémard à 54000 NANCY, et tendant à obtenir la garantie partielle d'un emprunt pour financer la construction de 30 logements rue Alsace Lorraine,

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : L'assemblée délibérante de la ville de BOUXIERES AUX DAMES accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 038 850 euros souscrit par EST HABITAT CONSTRUCTION auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLAI travaux est destiné à financer une opération de 30 logements « Franchi » rue Alsace Lorraine à BOUXIERES AUX DAMES.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- | | |
|--|---|
| - Montant du prêt : | 1 038 850 euros |
| - Durée de la période d'amortissement : | 40 ans |
| - Durée de la période de préfinancement : | 24 mois |
| - Périodicité des échéances : | annuelles |
| - Index : | livret A |
| - Taux d'intérêt actuariel annuel : | taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb |
| - Taux annuel de progressivité : | 0,00% (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A) |
| - Révisabilité des taux d'intérêt et de que le | en fonction de la variation du taux du Livret A sans |

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS RUE ALSACE LORRAINE
Prêt avec préfinancement
Révisable livret A
GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT- PRÊT PLUS FONCIER

Vu la demande formulée par la société EST HABITAT CONSTRUCTION (EHC) dont le siège social est situé 59, rue Pierre Séward à 54000 NANCY, et tendant à obtenir la garantie partielle d'un emprunt pour financer la construction de 30 logements rue Alsace Lorraine.

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : L'assemblée délibérante de la ville de BOUXIERES AUX DAMES accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 468 233 euros souscrit par EST HABITAT CONSTRUCTION auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLUS FONCIER est destiné à financer une opération de 30 logements « Franchi » rue Alsace Lorraine à BOUXIERES AUX DAMES.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- | | |
|--|---|
| - Montant du prêt : | 468 233 euros |
| - Durée de la période d'amortissement : | 50 ans |
| - Durée de la période de préfinancement : | 24 mois |
| - Périodicité des échéances : | annuelles |
| - Index : | livret A |
| - Taux d'intérêt actuariel annuel : | taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb |
| - Taux annuel de progressivité : | 0,00% (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A) |
| - Révisabilité des taux d'intérêt et de que le | en fonction de la variation du taux du Livret A sans |

progressivité à chaque échéance :
%

taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0

- Amortissement :

naturel

ARTICLE 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 50 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par EST HABITAT CONSTRUCTION au titre de l'emprunt dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessus, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à EST HABITAT CONSTRUCTION pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le conseil autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Délibération adoptée par 26 voix pour, 1 contre (M. MACHADO).
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire**.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS RUE ALSACE LORRAINE
Prêt avec préfinancement
Révisable livret A
GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT – PRÊT PLUS TRAVAUX

Vu la demande formulée par la société EST HABITAT CONSTRUCTION (EHC) dont le siège social est situé 59, rue Pierre Séward à 54000 NANCY, et tendant à obtenir la garantie partielle d'un emprunt pour financer la construction de 30 logements rue Alsace Lorraine.

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : L'assemblée délibérante de la ville de BOUXIERES AUX DAMES accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 174 956 euros souscrit par EST HABITAT CONSTRUCTION auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLUS travaux est destiné à financer une opération de 30 logements « Franchi » rue Alsace Lorraine à BOUXIERES AUX DAMES.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- | | |
|--|---|
| - Montant du prêt : | 1 174 956 euros |
| - Durée de la période d'amortissement : | 40 ans |
| - Durée de la période de préfinancement : | 24 mois |
| - Périodicité des échéances : | annuelles |
| - Index : | livret A |
| - Taux d'intérêt actuariel annuel : | taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb |
| - Taux annuel de progressivité : | 0,00% (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A) |
| - Révisabilité des taux d'intérêt et de que le | en fonction de la variation du taux du Livret A sans |

progressivité à chaque échéance : taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0
%
- Amortissement : naturel

ARTICLE 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par EST HABITAT CONSTRUCTION au titre de l'emprunt dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessus, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à EST HABITAT CONSTRUCTION pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le conseil autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Délibération adoptée par 26 voix pour, un contre (M. MACHADO).
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/11/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 19/11/2013.

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire**.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

DECISION MODIFICATIVE : OUVERTURE DE CREDIT

Suite à la subvention de fonctionnement que la CAF a versé pour la réalisation du Chantiers jeunes, la commune décide de reverser celle-ci, pour la totalité, soit 990 €, à la JABAD.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Ouvre les crédits et les modifications comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
c/6574 - Subvention de fonctionnement aux associations	+ 990.00 €		
c/022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	- 990.00 €		
TOTAL	+ 0 €		

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DEJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DÉJY, maire.**

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/11/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 19/11/2013.

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OCCUPATION
DE LA MAISON DU VILLAGE**

Il convient de procéder au renouvellement de trois conventions d'occupation de la Maison du Village, arrivées à échéance, signées avec :

- La section locale de la Croix Rouge Française
- L'association diocésaine de Nancy et de Toul
- La Bibliothèque pour Tous

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Accepte le renouvellement des trois conventions d'occupation de la Maison du Village.
- Autorise le Maire à signer avec les trois associations visées ci-dessus les conventions jointes en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 28/11/2013 et que
la convocation du conseil avait été
faite le 19/11/2013.

L'an deux mil treize, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LALANTE à M. DÉJY
Mme LIZER-KEMPF à M. BAGUET
Mme PAULY à Mme HOYET
M. GUERLOT à M. RIEUF
M. L'HUILLIER à Mme VIDAL

M. FABIANI à M. SCHLAUDER
M. CHEVREUX à M. MICHEL
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT
Mme LHOMME à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. BAGUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

ENTRÉES ET SORTIES DU SDAA 54

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA 54,

Vu la délibération n°17-2013 du SDAA 54 du 9 octobre 2013,

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DECIDE d'accepter les demandes d'entrée dans le SDAA 54 de :

- BEUVILLERS
- VACQUEVILLE
- VENÉY
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS pour son nouveau périmètre à savoir les 55 communes qui la compose (Affracourt, Autrey-Madon, Bainville-aux-Miroirs, Benney, Bouzanville, Bralleville, Ceintrey, Chaouilley, Clérey-sur-Brénon, Crantenoy, Diarville, Dommarie-Eulmont, Etrevail, Forcelles-Saint-Gorgon, Forcelles-sous-Gugney, Fraisnes-en-Sainctois, Gerbécourt-et-Haplemont, Germonville, Goviller, Grippont, Gugney, Hammeville, Haroué, Houdelmont, Houdreville, Housseville, Jevoncourt, Laloeuf, Laneuveville-devant-Bayon, Lebeuville, Lemainville, Leménil-Mitry, Mangonville, Neuville-sur-Moselle, Ognéville, Omelmont, Ormes-et-Ville, Parey-Saint-Césaire, Praye, Quevilloncourt, Roville-devant-Bayon, Saint-Firmin, Saint-Remimont, Saxon-Sion, Tantonville, They-sous-

Vaudémont, Thorey-Lyautey, Vaudémont, Vaudeville, Vaudigny, Vézelize, Vitrey, Voinémont, Vroncourt, Xirocourt).

- DECIDE d'accepter les demandes de sortie du SDAA 54 de :

- o HAUSSONVILLE
- o PUXIEUX
- o COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE
- o COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS pour son ancien périmètre (Affracourt, Autrey-Madon, Bainville-aux-Miroirs, Benney, Bouzanville, Ceintrey, Chaouilley, Clérey-sur-Brénon, Crantenoy, Diarville, Dommarie-Eulmont, Etrevail, Forcelles-Saint-Gorgon, Forcelles-sous-Gugney, Fraignes-en-Santois, Gerbécourt-et-Haplemont, Germonville, Goviller, Grippont, Gugney, Hammeville, Haroué, Houdelmont, Houdreville, Housseville, Jevoncourt, Laloef, Laneuveville-devant-Bayon, Lemainville, Leménil-Mitry, Mangonville, Neuville-sur-Moselle, Ognéville, Omelmont, Ormes-et-Ville, Parey-Saint-Césaire, Praye, Quevilloncourt, Roville-devant-Bayon, Saint-Remimont, Saxon-Sion, Tantonville, They-sous-Vaudémont, Thorey-Lyautey, Vaudémont, Vaudeville, Vaudigny, Vézelize, Vitrey, Voinémont, Vroncourt, Xirocourt).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY

